

# Le Courrier

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE

du retraité

## Réforme des retraites :



DOSSIER

**COMMISSION  
EXÉCUTIVE NATIONALE**

ACTUALITÉ

- > C.O.R ET RÉFORME DES RETRAITES
- > LE C.N.R UNE INSULTE AU C.N.R
- > LA DETTE : SUJET TABOU, QU'EN EST-IL ?

NOTRE ASSOCIATION

- > LA FABRIQUE DU BIEN VIEILLIR
- > CONGRÈS DE DAX
- > MANIFESTATIONS DU 29 SEPTEMBRE.

**29 septembre,  
ce n'est qu'un  
début...**



# Sommaire

## 3. ÉDITORIAL

Duperie et mensonge

## 4 - 7. ACTUALITÉ

Billet d'humeur

C.O.R et réforme des retraites

Le CNR une insulte au CNR

Le congé de proche aidant

La dette ; sujet tabou, qu'en est-il ?

## 9. NOTRE ASSOCIATION

Communiqué :

La fabrique du bien vieillir

Congrès de Dax

Manifestations du 29 septembre

## 10 - 11. DOSSIER

Commission exécutive nationale

## 12 - 13. MAGAZINE

Consommation :

L'eau du robinet est-elle potable ?

Pratique : Dispositif « FR Alerte »

## 14. NOS ADHÉRENTS ONT DU TALENT

1939-2020 UN PONT ENTRE DEUX RIVES

## EN CHIFFRES

## 15. COURRIER DES LECTEURS

# LE SON DU COR



## ENCART FRANCE ABONNEMENTS

Revue de la Fédération générale des retraités de la Fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière, des établissements industriels de l'État et de leurs ayants cause.

Directeur de la publication : Jean Pierre Lançon

Rédacteurs : Jean-Pierre Laurent, Jean-Pierre Lançon, Jacques Fogliarini, Marc Veyrat, Jacques Brillet

Abonnement annuel 2022 au Courrier du retraité : 6 numéros = 30 euros

Rédaction et administration  
20 rue Vignon 75009 Paris  
**01 47 42 80 13**

Courriel : [secretariat@fgrfp.org](mailto:secretariat@fgrfp.org)  
Internet : <http://www.fgrfp.org>

Réalisation et Impression :  
Le Réveil de la Marne - Epernay

Dépôt légal : à parution  
ISSN : 0152-4224

N° Commission paritaire : 0327G06323

### Qui peut adhérer à la FGR-FP ?

Les retraité(e)s (ainsi que les veufs ou veuves) des trois fonctions publiques, État, hospitalière, territoriale.

### Comment adhérer à la FGR-FP ?

- soit en maintenant son adhésion à l'un des syndicats ou associations (ARFEN, ANRENCT, Guadeloupe) de fonctionnaires affiliés
- soit comme adhérent direct auprès de la section départementale de votre lieu de résidence.

Pour tous renseignements concernant l'adhésion à la FGR-FP ou l'abonnement au *Courrier du retraité* appelez le secrétariat de la FGR-FP au **01.47.42.80.13**

En tant qu'adhérent direct, par notre intermédiaire, vous êtes susceptible de recevoir des informations ou des propositions d'autres organismes ou sociétés.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case  et renvoyer ce talon au siège national (FGR-FP 20 rue Vignon 75009 Paris) avec vos coordonnées. Elles seront alors réservées à l'usage exclusif de la FGR-FP.





Éditorial de J. BRILLET

## Duperie et châtement.

Le dernier rapport du Conseil d'Orientation des Retraites (COR), paru en septembre 2022, présente des données objectives et des projections sur l'évolution du système de retraite par répartition en France. Il montre que le système de retraite français ne devrait pas présenter de déséquilibre financier majeur au cours des années à venir, tout en soulignant la baisse à venir du niveau de vie relatif des retraités de 30 %. Initialement prévu pour être la mèche d'allumage de la réforme des retraites, le pétard est mouillé. Le COR, de par la rédaction même de son rapport, réfute toute crise systémique. Cependant l'injonction de l'urgence

“ ...le système de retraite français ne devrait pas présenter de déséquilibre financier majeur au cours des années à venir...” ”

perdure, et peu à peu les orientations profondes se révèlent.

### D'abord la duperie...

L'objet premier de cette réforme n'est pas les retraites. Bruno Le Maire est très clair sur le sujet : « *Pour financer notre modèle social, soit les impôts augmentent, soit le volume global d'heures travaillées augmente. Nous ne voulons pas augmenter les impôts.* » Le rapporteur du budget à l'Assemblée nationale enfonce le

clou : « *C'est une obligation pour équilibrer notre système de retraites, mais aussi une façon de trouver des recettes pour financer d'autres politiques publiques* ». Tout est dit. On passe d'un système distributif par l'impôt à un système contributif en taxant les revenus du travail et préservant ainsi la rentabilité du capital... Alors oui, Bruno Le Maire, constant, peut toujours clamer : « *je ne sais pas ce que sont des superprofits* ».

### Puis la menace,

Face à un pays qui refuse cette révolution conservatrice, cette rupture de toutes les solidarités, le pouvoir macroniste ne comprend que le passage en force. Vote bloqué par l'Article 49-3, menace de dissolution de l'Assemblée, réforme applicable dès juillet 2023, tout est bon.

L'inflation notamment des produits de la vie réelle, l'explosion des coûts de l'énergie, le renforcement des inégalités, des services publics affaiblis, un système de santé au bord du coma, une crise climatique sans précédent font que les priorités sont ailleurs pour toutes et tous et notamment les retraité-es.

Dénoncer la duperie, effacer la menace, répondre aux vraies urgences sociales, ne pourront se faire que dans l'unité la plus large à laquelle les retraité-es peuvent contribuer.. Après un premier "tour de chauffe" le 29 septembre, déterminé-es, nous aurons toute notre part à prendre, tout notre rôle à jouer dans cette bataille qui décidera de l'avenir ou pas de notre République « une, indivisible et sociale ». qui nous sera nécessaire à la rentrée.

■ PARIS, Le 7 octobre 2022

## FONCTION PUBLIQUE

## C.O.R et Réforme des retraites

Une réforme des retraites aux forceps: c'est encore et toujours non !



A contrario du rapport du C.O.R, le président de la République persiste. Attendu en juin habituellement, le rapport du C.O.R. (Conseil d'orientation des retraites) n'est finalement paru que le 15 septembre.

#### Les constats

Le système a dégagé un excédent de 900 millions d'euros en 2021 et pour 2022, le COR anticipe un nouvel excédent de 3,2 milliards.

De 2022 à 2032, la situation financière du système de retraite devrait se dégrader. Le C.O.R prévoit un déficit de -0,5 à -0,8 point de PIB. Au-delà de 2032, le COR prévoit un déficit quel que soit le scénario économique retenu. Il convient de ne pas instrumentaliser les déficits annoncés. Selon les prévisions les plus pessimistes, ils ne représenteraient qu'une part infime du PIB et selon des perspectives plus optimistes, le COR évoque alors un régime de retraite excédentaire, dès le milieu des années 2030.

Sur la période 2021-2027, les dépenses de retraite dans le P.I.B. seraient globalement stables passant de 13,8 % à 13,9 %.

De 2032 jusqu'à 2070, malgré le vieillissement de la population française, la part des dépenses de retraite dans la richesse nationale serait stable ou en diminution.

Pour le C.O.R, les résultats de ce rapport ne valident pas le bien

fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraites. On dramatise la situation financière car les réformes des retraites étant impopulaires et les mesures d'âge en particulier, on les présente comme la seule solution à un déséquilibre qui menace le système.

Les réserves nettes du système s'élevaient à 163,2 milliards d'euros fin 2021 soit 6,5 % du P.I.B.

L'objectif de la réforme des retraites du gouvernement est tout simplement de faire des économies.

“ L'objectif de la réforme des retraites du gouvernement est tout simplement de faire des économies.. ”

#### Les forceps

Le Président et le gouvernement voulaient passer via le PLFSS et il a manifestement compris que ce serait impossible. Syndicats et opposition avaient déjà martelé leur opposition. La menace d'absence des voix du MoDem, qui lui sont indispensables, en a rajouté

Il envisage une « troisième voie » : un projet de loi de financement rectificatif de la Sécurité sociale. Rarement utilisé, il permettrait de consacrer un texte budgétaire au sujet des retraites au début de l'année 2023. Les débats seraient ainsi limités dans le temps, et le Président de la République pourrait utiliser un 49.3 « gratuit ». Cela lui permettrait simplement de faire en janvier ce qu'il ne peut pas faire en octobre »

#### Reste que les problèmes demeurent

Si une réforme des retraites est nécessaire, selon le rapport du COR, pour revenir à l'équilibre, il suffirait d'augmenter le taux de prélèvement de 0,7 ou 0,8 point en 2027.

L'essentiel du déficit est provoqué par l'évolution des ressources dont la part dans le P.I.B diminuerait de 0,3 point.

Les mesures d'économies sur la Fonction publique (gel du point d'indice, revalorisation en dessous de l'inflation, hausse de la part des primes qui, elles ne sont pas



soumises à certaines cotisations, réduction ou moindre augmentation des effectifs) réduisent les cotisations collectées et creusent le déficit.

La pension moyenne des retraités résidant en France s'élève à 1544 euros. Elle était de 1585 euros en 2017, soit une baisse de 2.6% en deux ans et subira une baisse constante

9.6% des retraités vivent sous le seuil de pauvreté établi à 60% du revenu moyen. Ce taux a progressé de 0.8% pour les retraités entre 2018 et 2019.

Le taux de pauvreté chez les plus de 65 ans vivant seuls atteint 15.9% en 2019 et a progressé de 1.6% entre 2018 et 2019.

■ JEAN-PIERRE LANÇON.